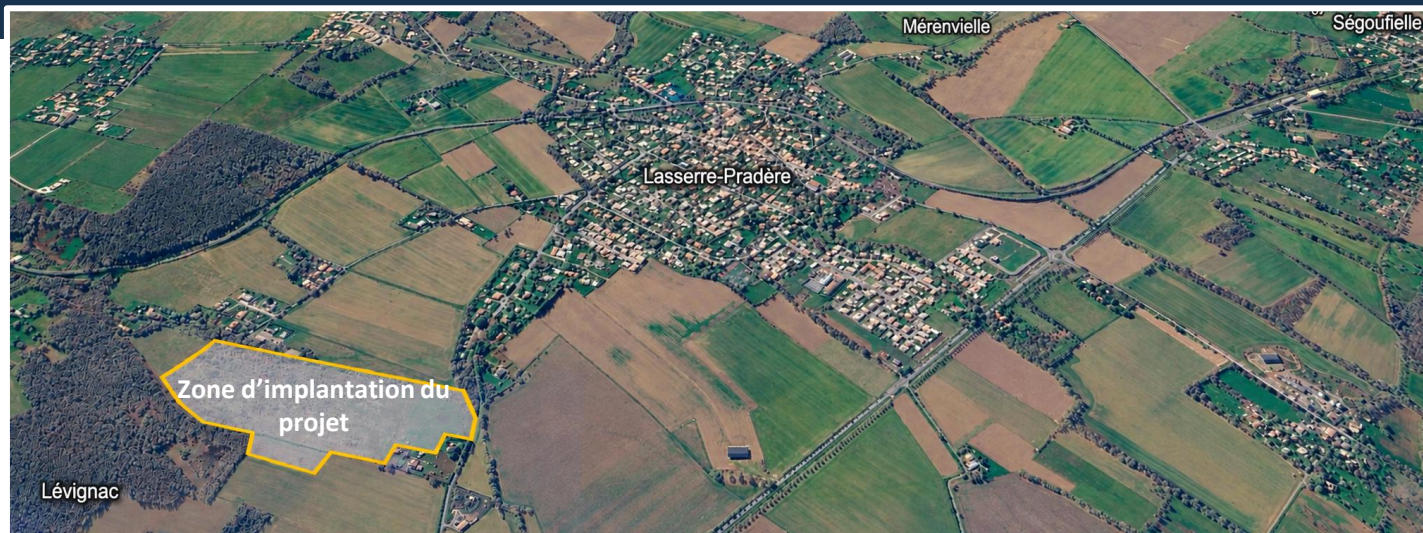


PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE 7,5 HECTARES À LASSERRE-PRADÈRE, AU CŒUR DE NOTRE VALLÉE DE LA SAVE

OUI à l'énergie solaire mais NON au détriment des habitants, des terres agricoles et des milieux naturels !



≈ 10,5 terrains de foot
(7,5 ha)

13 482 panneaux
annoncés

30 ans
minimum d'exploitation

POURQUOI CE PROJET MÉRITE NOTRE ATTENTION ?

Le projet est porté par l'industriel ENGIE (entreprise du CAC 40), et non pas par la mairie de Lasserre-Pradère.

Le porteur de projet n'ayant pas effectué de réunion publique d'information ouverte à l'ensemble des habitants comme il est d'usage pour ce type de projet à fort impact sur les écosystèmes, la biodiversité et le cadre de vie des habitants, **beaucoup d'entre vous ne sont pas ou peu informés !**

Le permis de construire est en cours d'instruction par la préfecture. Vu la très importante dimension du projet, la loi impose qu'une enquête publique soit organisée pour récolter l'avis du public. **Participez à cette enquête pour faire entendre votre voix et peser sur l'avenir de notre territoire !**

ENVIRONNEMENT & BIODIVERSITÉ

Le Schéma de Cohérence Territoriale de mars 2026 identifie explicitement cette zone comme un espace agricole protégé, encadré par un réservoir de biodiversité. L'étude d'impact a mis en évidence de nombreux impacts négatifs avec **d'importants risques de destruction de la flore, de la faune et des habitats naturels**. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) juge insuffisantes les mesures proposées pour réduire significativement ces impacts sur la riche biodiversité inventoriée.

PAYSAGE & CADRE DE VIE

Implantée en zone rurale à quelques mètres seulement d'habitations, la centrale comprendrait plus de 13 000 panneaux et une lourde infrastructure (pistes, transformateurs électriques, clôtures), **visibles depuis des habitations proches et jusqu'à des kilomètres à la ronde**, eu égard à sa localisation en versant de la vallée de la Save, altérant grandement sa beauté paysagère. Les plantations censées contribuer à réduire l'impact visuel mettraient de nombreuses années à pousser (pas d'arrosage prévu). Les nuisances pour les habitants paraissent sous-évaluées : nuisances visuelles et sonores, ou encore les risques liés au ruissellement comme le souligne la MRAe.

RISQUE INCENDIE

Une telle infrastructure industrielle apporterait **un risque technologique d'incendie** supplémentaire dans une zone particulièrement vulnérable, en bordure d'habitations et de la forêt de Bouconne. L'été 2026 a montré une fois encore la vulnérabilité des territoires face aux sécheresses et aux feux, qu'en sera-t-il dans 30 ans ?

PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL : INCOHÉRENCE TERRITORIALE

D'après les directives du Grand Ouest Toulousain, le photovoltaïque au sol sur terres agricoles est **le dernier mode de production solaire à privilégier** pour atteindre les objectifs en matière d'énergie renouvelable : Toitures > Parkings > Terrains dégradés > Agrivoltaïsme > Solaire au sol. Ce projet est d'une telle ampleur qu'il couvrirait à lui seul les 2/3 des objectifs à 2030 du Grand Ouest Toulousain et pourrait bloquer tous les nouveaux projets portés par et pour les habitants (et non par et pour de grandes entreprises et des intérêts privés).

EFFETS MICROCLIMATIQUES

L'étude d'impact ne les analyse pas, pourtant des études scientifiques (Source : Barron-Gafford et al. 2016) décrivent un effet « dôme de chaleur » de jour comme de nuit pouvant atteindre +4 °C aux alentours des panneaux, avec une hausse perceptible jusqu'à plusieurs centaines de mètres autour. Au vu des canicules en constante augmentation, cet enjeu mérite une évaluation spécifique pour les riverains, ainsi que la faune et la flore environnantes.

RETOMBÉES LOCALES ?

Ce projet serait réalisé pour des **intérêts strictement privés** avec une production d'électricité en revente totale, sans aucune possibilité d'autoconsommation par la commune et ses habitants. L'électricité produite ne pouvant pas être raccordée localement, un nouveau raccordement de 20 000 V vers un poste source devrait être réalisé sur plus de 10 km (Daux, L'Isle-Jourdain ou Léguevin), augmentant l'empreinte environnementale globale.

Le 28 septembre 2026, le conseil municipal de Lasserre-Pradère a rendu un avis **DÉFAVORABLE** au projet.
Cet avis reste seulement consultatif : la décision finale d'approuver ou non le permis appartient au préfet.

DONNEZ VOTRE AVIS AVANT LE 26 OCTOBRE 2026

Consultez le dossier et déposez vos observations en mairie de Lasserre-Pradère ou en ligne sur :

www.democratie-active.fr/photovoltaiqueastarac/ ou QR code ci-contre depuis votre smartphone :

Permanences du commissaire enquêteur : **jeudi 8 octobre 9h–12h et lundi 26 octobre 14h–17h** (jour de clôture !).

CONSEILS : Gardez un regard critique sur les pièces du dossier : ce sont principalement des pièces fournies par ENGIE. Nous recommandons la consultation des documents 1.2 RNT, 1.3 MRAe et le CR du dernier conseil municipal en **Observation n°8**. Quelle que soit votre commune de résidence, vous pouvez émettre votre avis comme « Favorable », « Défavorable » ou « Ne se prononce pas » et décrire vos observations et inquiétudes. Nous recommandons des avis non anonymes, mentionnant votre proximité de vie avec le site. **Et parlez-en autour de vous pour encourager la participation à cette enquête !**

Contact : collectif.citoyen.pv.save@gmail.com

Scannez-moi

